



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des affaires sociales et de la santé

Ministère de l'égalité des territoires et du logement

Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative
**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA
JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

Le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,

Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-20 et suivants,

Vu le décret N° 2009-1540 du 10 décembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu l'arrêté du 07/07/2006 portant création de la spécialité Activités sports collectifs du BPJEPS,

Vu le procès verbal établi à l'issue de la délibération du jury le **07/07/2015**,

ARRÊTE

Article 1^{er}.- Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité **Activités sports collectifs Mention Basket-ball** est attribué aux personnes dont les noms suivent :

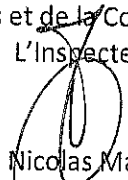
N° du diplôme	Genre, nom et prénom	Date et lieu de naissance			
BP033150468	Madame	CLUZEL	ELIZABETH	07/12/1990	MONT DE MARSAN
BP033150469	Monsieur	DUCOURNAU	FLORIAN	27/02/1990	DAX
BP033150470	Monsieur	LAPLACE	DAVID	28/11/1990	DAX
BP033150471	Monsieur	LAUGA	REMI	24/04/1989	DAX
BP033150472	Madame	MOREAU	ANGIE	20/01/1991	FRANCE
BP033150473	Madame	PREUILH	MELANIE	10/05/1992	DAX
BP033150474	Monsieur	RIESEN	BAPTISTE	06/02/1991	MONT DE MARSAN
BP033150475	Monsieur	TASTET	Adrien	28/10/1991	DAX

Article 2.- Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BRUGES

Le 07/07/2015

P/ Le Directeur de la Jeunesse,
des Sports et de la Cohésion Sociale
L'Inspecteur,


Nicolas Marty

At Sports Collé: mention: Basket-Ball

MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA COHESION SOCIALE
DIRECTION REGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE AQUITAINE

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA
JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

Le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,

Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-20 et suivants,

Vu le décret N° 2009-1540 du 10 décembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu l'arrêté du 07/07/2006 portant création de la spécialité Activités sports collectifs du BPJEPS,

Vu le procès verbal établi à l'issue de la délibération du jury le **02/06/2015**,

ARRÊTE

Article 1^{er}.- Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité **Activités sports collectifs Basket-ball** est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Genre, nom et prénom Date et lieu de naissance	
BP033150144	Monsieur JALLIER Sébastien	13/04/1991 CRETEIL

Article 2.- Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BRUGES

Le 02/06/2015

P/ Le Directeur de la Jeunesse,
des Sports et de la Cohésion Sociale
L'Inspecteur,

Nicolas Marty

Activités Sports collectifs mention Basket-Ball